



Insultes et fonctionnement d'ecole

Par **Philippe97460**, le **02/02/2010** à **06:07**

Bonjour,

je me suis fait insulté de "sales z'oreil" (j'habite l'île de la Réunion) en octobre 2009 par la présidente des parents d'élèves de l'école de mes trois enfants. cela c'est passé dans le bureau de la directrice et devant deux instituteurs.

j'ai porté plainte pour "insultes à caractère raciste" et "diffamation publique" au procureur, mais pour une raison de date elle a été rejetée.

d'autre part la directrice de cette école soutient la présidente.

en effet, en plus de ma plainte pour insulte, j'ai aussi déposé plainte contre cette directrice pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "diffamation publique".

dans cette école, plusieurs circulaires de l'éducation nationale ne sont pas respectées.

exemple : les enfants sortent de l'école sans accompagnateur pour faire des trajets de plus de 500 m. Des parents rentrent dans l'école pour venir engueuler dans les rangs des enfants. On organise des sorties qui dépassent sur le temps scolaire sans prévenir les parents.....et j'ai encore de nombreux exemples

voilà un résumé simple de ma situation.

que puis-je faire maintenant ?

tribunal administratif ou juge d'instruction ? les deux ?

et "sales z'oreil", que faire pour qu'elle soit considérée comme insulte raciste ?

merci à ceux qui prendront le temps de me lire.

bonne journée à tous

cordialement.

Philippe D.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2010** à **07:48**

Bonjour,

Un directeur ou une directrice d'école, n'est pas le supérieur hiérarchique des enseignants de son école. C'est un collègue, c'est tout. Le seul supérieur des enseignants est l'inspecteur de circonscription. Donc, ce que vous pouvez faire :

- lettre recommandée avec accusé réception adressée à la directrice de l'école,
- copies de cette LR/AR à l'inspecteur de circonscription et à l'inspecteur d'académie à Saint-Denis de la Réunion, toujours par LR/AR.

Dans votre courrier, vous donnez des faits précis avec des dates, des heures et des lieux, pas de notions vagues. Au bas de votre lettre à la directrice, vous notez : copie à :

Je vous garantis que, l'EN ayant horreur de faire des vagues, va tenter de calmer le jeu et va donner des ordres stricts et précis pour que chacune et chacun respecte les instructions du BO.

Pour votre dépôt de plainte, il vous faudra la reformuler, par LR/AR, directement auprès de : Monsieur de Doyen des Juges d'Instruction près du tribunal de

Enfin, sachez que vos enfants risquent fort d'être mis à l'écart par les enseignants ou de se voir punir à la moindre petite faute. Et oui, c'est tellement plus simple, pour des adultes, de reporter leur rancœur envers quelqu'un, sus ces enfants dont on a la charge. C'est ainsi.

Mon sentiment personnel, si j'avais été traité de z'oreille (je sais ce que cela signifie de la part d'un créole envers un blanc), j'en aurai souri, voire ri, tellement cette expression, bien ancrée dans le vocabulaire créole, m'aurait amusée. Personnellement, je n'en aurai certainement pas fait le dépôt d'une plainte. Déposer plainte donne trop d'importance à l'auteur de ce mot et il, ou elle, n'en vaut vraiment pas la peine.